



---

# FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION ANNÉE 2020-2021

---

## **Baby Club**

138 route du Rouret  
06330 Roquefort-les-Pins  
04 83 26 34 54



---

**Nom du Gestionnaire : Le Baby Club**  
**Gérante :** Emilie KERSHAW  
**Adresse :** 138 route du Rouret - 06330 Roquefort-les-Pins  
**Pôle administratif :** 04 83 26 34 54

---

---

## FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

---

Date de la demande : .....

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Date souhaitée d'entrée au Baby Club : .....

Nom du père : .....

Prénom du père : .....

Téléphone portable : .....

Nom de la mère : .....

Prénom de la mère : .....

Téléphone portable : .....

Adresse de correspondance : .....

.....

.....

.....

Email : .....



Nom du Gestionnaire : Le Baby Club

Gérante : Emilie KERSHAW

Adresse : 138 route du Rouret - 06330 Roquefort-les-Pins

Pôle administratif : 04 83 26 34 54

## Jours et heures souhaités :

**Horaires de la micro-crèche :** du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

Merci de cocher les demi-journées demandées, et de préciser les horaires ci-dessous tout en respectant notre fonctionnement :

**Accueil en journée complète :** Minimum 7h consécutives avec une arrivée maximum à 10h et un départ au plus tôt à 16h.

### **Accueil en demi-journée :**

> Le matin : Minimum de 4 heures consécutives avec un départ entre 12h et 14h

> L'après-midi : Minimum de 4 heures consécutives avec une arrivée à partir de 13h

	Matin	Après- midi	Horaires
<b>Lundi</b>			De .....h..... à .....h.....
<b>Mardi</b>			De .....h..... à .....h.....
<b>Mercredi</b>			De .....h..... à .....h.....
<b>Jeudi</b>			De .....h..... à .....h.....
<b>Vendredi</b>			De .....h..... à .....h.....

La micro-crèche sera fermée 4 semaines par an (3 semaines en été, une semaine à Noël). Les dates exactes de fermeture sont déterminées au mois de juin pour l'année scolaire à venir.

### Commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



---

**Nom du Gestionnaire : Le Baby Club**

**Gérante :** Emilie KERSHAW

**Adresse :** 138 route du Rouret - 06330 Roquefort-les-Pins

**Pôle administratif :** 04 83 26 34 54

---

---

## ANNEXE

---

### Offres et tarifications

**Nous accueillons vos enfants de 8h00 à 18h30.**

Plusieurs forfaits sont proposés.

Pour une durée de 10h00 consécutives maximum par jour.

**Forfait selon les contrats :**

- > Supérieur à 40h/semaine le tarif horaire est de 9,00 €
- > De 20 à 40h/ semaine le tarif horaire est de 9,50 €
- > Inferieur à 20h semaine le tarif horaire est de 10€

*Les tarifs horaires ci-dessous ne comprennent pas les frais d'inscription.*

**Frais annuels d'inscription : 60 €**

Ils correspondent aux frais administratifs. Facturés dès la réservation d'une place pour votre enfant. Non remboursables, non déductibles.

**Frais de réservation :**

Devant le nombre de demandes conséquentes et le nombre de places limitées, un chèque d'acompte d'un montant de 30% d'un mois d'accueil vous sera demandé avec le dossier d'inscription. Cette somme sera déduite de la première facture. En cas, de désistement, les frais de réservation ne seront pas remboursés.

**Les couches, produits d'hygiène, repas et goûters seront fournis par la micro-crèche.**

En revanche, aucune déduction ne sera faite pour congés ou convenances personnelles non contractualisées et pour les repas non pris par l'enfant.



**Nom du Gestionnaire : Le Baby Club**  
**Gérante :** Emilie KERSHAW  
**Adresse :** 138 route du Rouret - 06330 Roquefort-les-Pins  
**Pôle administratif :** 04 83 26 34 54

## Exemple de calcul de coût :

Un enfant de moins de 3 ans pour un couple ayant un revenu compris entre 20 509,00 € et 45 575,00 € qui souhaite 40 heures de garde par semaine sur 4 jours.

$$40 \text{ heures} \times 9,5 \text{ €} = 380,00 \text{ €} \times 47 \text{ semaines} = 17 860 \text{ €} / 12 \text{ mois} = 1 488 \text{ € par mois}$$

La CAF reversera, à la famille, la PAJE pour un montant de 727,29 €, sur présentation de la facture, soit après le paiement de la prestation.

**Donc un reste à charge de 760.71€ (1 488 € - 727, 29€)**

Les parents bénéficient également d'un crédit d'impôt qui correspond à 50% des sommes versées déduction faite de l'aide de la CAF dans la limite de 2 300 € \* par an (soit une réduction maximale de 1 150,00 € par an, environ 95 € par mois), soit (760,71€ - 95,00 €) 665,71 €

**Il restera à la charge de la famille la somme mensuelle de 665,71 €**

## (Tarif à l'heure x temps d'accueil) – aide de la CAF « la PAJE » = coût final

Les coûts horaires pourront être revus au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Plafonds de revenus 2018 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020			
Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	21 087 € *	46 861 € *	46 861 € *
2 enfants	24 080 € *	53 513 € *	53 513 € *
3 enfants	27 073 € *	60 165 € *	60 165 € *
au delà de 3 enfants	+ 2 993 €	+ 6 652 €	+ 6 652 €

\*Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2020 au 31 mars 2021)			
Âge de l'enfant	Quand l'association ou l'entreprise emploie un assistant maternel		
	- de 3 ans	711,56 €	592,98 €
de 3 ans à 6 ans	355,79 €	296,50 €	237,20 €
Âge de l'enfant	Quand l'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou en cas de micro-crèche		
	- de 3 ans	859,83 €	741,21 €
de 3 ans à 6 ans	429,92 €	370,61 €	311,31 €

\* information donnée à titre indicatif, ne pouvant engager la responsabilité de l'entreprise en cas de modification de la CAF, (pour vous informer sur vos droits, consulter le site de la CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou des impôts : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) 15

**Mode de règlement accepté :** Cartes bancaires, chèques, prélèvement automatique, CESU, espèces.